

AFFICHÉ LE 17/10/23

Envoyé en préfecture le 16/10/2023
Reçu en préfecture le 16/10/2023
Publié le
ID : 056-215601071-20231016-DEL3_11_10_23-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
4 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le onze octobre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
16 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Procurations : 6
- Absent : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, M. GUILLEROT, Mme MADELENAT, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFFLE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme JEFFROY, Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme ROBIC à Mme LE NORMAND-BERNIER, M. JOLIVET à Mme JAFFRE, M. FLATRES à M. JOUANJEAN, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme GUYADER à M. LORQUET, M. DAHIREL à M. RUBIANO.

ETAIENT ABSENTS : Mme CELO, M. KERYHUEL.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Les Procès-verbaux des séances du 9 et 28 juin 2023 sont approuvés à l'UNANIMITE.

N°2023 -03 Acquisition d'un logement sis Avenue général de Gaulle, parcelle AN 833

Un logement de type studio, d'une superficie de 16 m², a été mis en vente avenue général de Gaulle à Larmor-Plage, parcelle AN 833. Cet appartement, situé au-dessus de l'actuel local de la poste est désigné comme emplacement réservé (n°15 - îlot Charles de Gaulle) au Plan Local d'Urbanisme pour l'aménagement d'espaces publics et de logements mixtes. Pour cette raison, il convient de procéder à l'acquisition de ce bien au profit de la commune.

Conformément à la réglementation relative aux modalités de consultation des Domaines, les projets d'acquisition portant sur des montants inférieurs à 180 000€ ne nécessitent pas de saisine du service du Domaine. Ce bien étant estimé à 120 000€, la ville peut ainsi procéder à l'opération envisagée sans cet avis.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de ce logement sis avenue général de Gaulle, parcelle AN 833, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes concourant à cette cession.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2211-1 à 2211-19 et L.2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.3211-14,

Vu l'avis du bureau municipal en date du 29 août 2023,

Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme et développement durable du 26 septembre 2023,

Considérant que ce logement est inscrit au titre des emplacements réservés au PLU,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023 d'une superficie de 16 m²
ID: 056-215601071-20231016-DEL3_11_10_23-DE

- D'APPROUVER l'acquisition de cet appartement sis parcelle A1 pour un montant de 120 000€, les frais inhérents à cette acquisition commune,
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique
- DE MANDATER Maître GENEVISSE-HENAFF de l'office notarial LAW-RIANT, situé à Larmor-Plage, pour la rédaction des actes à intervenir.

Le conseil, après en avoir délibéré, ADOPTE par 24 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET).

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 12 Octobre 2023

LE MAIRE

Patrice VALTON

